

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2024

14 membres du CA sont présents. Le quorum est atteint. Début de la séance à 17h41

Secrétaire de séance : Madame BONITO Corinne, secrétaire de Direction.

### Modification de l'ordre du jour :

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Présentation du budget séjour Frioul.

### I – Approbation du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### II- Dotation Horaire Globale (D.H.G.)

Présentation d'une seconde D.H.G, suite au rejet de celle présentée en conseil d'administration du 12/02/2024.

Le Brevet d'Initiation Aéronautique passe de 0,5h à 1h. Il n'y a plus aucune heure dans le « Z », ce qui signifie qu'il n'y a plus d'HSA pouvant être transformées en HSE, qui servent à rémunérer, entre autre, les heures de piscine effectuées par les enseignants d'EPS, pour les non nageurs.

Le principal précise que les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) doivent être présentées avec la DHG, mais les heures ne sont pas encore arrivées.

**2 pour      11 contre      1 Abstention      A.T. n°25**

Les représentants des enseignants souhaitent présenter et soumettre au vote les deux motions présentées lors du précédent conseil d'administration :

- 1<sup>ère</sup> motion : motion conjointe des représentants des parents d'élèves et des enseignants (jointe au compte rendu) :

**Vote : 3 abstentions      11 Pour**

- 2<sup>ème</sup> motion : motion des représentants des enseignants (jointe au compte rendu)

**Vote : 3 abstentions      11 Pour**

### Informations :

- Les représentants des enseignants ont demandé une audience auprès de la DAASEN, Madame Blua, qui leur a été accordée. Elle aura lieu le mercredi 27 mars à 15h30. Une liste de cinq personnes devra être communiquée au secrétariat de Madame Blua avant l'audience.

- Mme Bernasconi a pris connaissance du compte rendu du conseil d'administration du 12 février et propose une visite du futur site du collège. Elle souhaite que les membres du conseil d'administration lui proposent plusieurs dates afin de programmer cette visite pour l'ensemble des membres du conseil d'administration.

### III- Budget séjour Frioul

Présentation du projet pédagogique par Mme Scannapieco.

Ce sont les classes de 3SO et 3FZ qui sont concernées. Séjour de trois jours au Frioul du 10 au 12 juin, pour réviser le brevet : méthodologie, oral du DNB.  
Des enseignants vont intervenir sur des ½ journées pour réviser autrement et dans un autre contexte. L'année dernière les révisions ont été faites en mathématiques, physique, français, SVT. Pour cette année, le même dispositif sera mis en place.

Le principal rappelle que la nouvelle charte impose de rédiger n projet pédagogique.

Le gestionnaire présente le budget. Le budget total est de 5032€. Hébergement avec pension complète : 3240€. Frais de transport : 306€. Séance Snorkeling 1152€. Part des accompagnateurs 304€. Cotisation adhérent 30€.

Le collège participe à hauteur de 316€. La participation par famille s'élève à 111€. 36 élèves sont concernés. Le foyer fait un don de 720€.

Le gestionnaire rappelle la complexité d'utilisation du logiciel de gestion OPALE.

Il est préférable de ne pas faire ou peu de voyages en 2024. Le séjour au ski a été programmé en décembre pour limiter les séjours en 2024.

Le gestionnaire est inquiet quant à la réalisation des voyages sur 2024, car cela pourrait mettre en difficulté l'établissement. Sont programmés sur 2024 un séjour dans les Cévennes en juin et un voyage à Ténérife en septembre.

Lors du déploiement d'OPALE, il avait été indiqué que l'on y verrait plus clair dans l'utilisation d'OPALE à partir d'avril, mais compte tenu des difficultés rencontrées, cela ne devrait pas être le cas. Le gestionnaire précise que les organisations syndicales ont dû intervenir afin que les gestionnaires puissent avoir une formation sur ce logiciel conçu par CAP GEMINI.

Un représentant des parents quel est le nombre d'élèves total des deux classes concernées par le séjour au Frioul.

Il est répondu qu'il est de 52 élèves. 36 élèves pourront partir compte tenu des contraintes de logement.

### **Proposition de budget adopté à l'unanimité A.T. n° 26**

#### Utilisation téléphone portable :

Le principal indique que des élèves sont sur l'application Télégram (réseau crypté) et visionnent des contenus ultra violents. Il alerte les représentants des parents pour qu'ils relaient cette information aux parents.

Il faudrait revenir à des téléphones à clapet sans connexion internet. Le principal réfléchit pour la rentrée prochaine, à l'achat de pochettes qui empêchent l'utilisation du téléphone.

Une enseignante indique que cette pochette pourrait faire partie des fournitures scolaires. Le principal ajoute qu'il se rapprochera du Conseil Départemental pour un éventuel financement.

Il pourrait y avoir également une possibilité de financement du F.S.E.

La séance est levée à 18h09.

Le Principal



Sylvain FERNANDEZ MALAVIEILLE

2

La secrétaire de séance

Corinne BONITO

## Conseil d'administration du 12/02/2024

### *Motion conjointe des représentants des parents d'élèves et des enseignants*

Les représentant.e.s des parents d'élèves et des enseignant.e.s tiennent à expliquer leur vote contre la proposition de DGH.

Cette dernière prend en compte les recommandations émanant du projet de réforme du collège dite "Choc des savoirs". Comme le laisse entendre cet intitulé fallacieux, il s'agirait de "relever" le "niveau général" des élèves scolarisés en France en adaptant les enseignements à leurs besoins et en recentrant leurs apprentissages au collège sur deux matières "fondamentales".

Il n'en est rien en réalité. D'une part, le nombre d'heures dans ces deux matières restera inchangé pour chaque élève. D'autre part, les élèves de 6<sup>e</sup> verront même leur temps d'enseignement passer de 26 heures à 25 heures par semaine. Rappelons que la culture historique, la pratique régulière d'activités physiques, la culture et les pratiques artistiques, l'ouverture aux autres pays, la culture et l'expérimentation scientifiques, la formation à l'esprit critique et à la citoyenneté sont tout aussi fondamentales dans l'éducation d'un enfant.

Mais c'est surtout la création de groupes de niveau en français et en mathématiques qui entraîne de graves conséquences. En supprimant les groupes classes pour deux matières en 6e et 5e, les élèves se retrouveront tantôt regroupés par niveaux, tantôt en classe entière ; cette perte de repères pour de jeunes élèves nous semble éminemment préjudiciable, au-delà des problèmes évidents de gestion que cela pose à leurs enseignants. La création de ces groupes obligerait l'établissement à utiliser dès la rentrée 2024 plus de la moitié des heures d'autonomie qu'on lui alloue pour ajuster son offre éducative globale. Concrètement, puisqu'aucun moyen horaire supplémentaire n'est prévu, les heures qui seront consacrées aux groupes de niveaux seront retirées à d'autres dispositifs et projets. Il n'y aura plus de demi-groupes permettant de travailler l'oral en langues vivantes, de manipuler en physique-chimie, en SVT ou en technologie, d'approfondir ou de revenir sur des points ciblés dans les autres matières. La répartition horaire empêchera l'organisation des cours d'EPS, matière déjà fortement touchée par des installations quasiment inexistantes. La chorale, l'enseignement conjoint des langues anciennes, la préparation au brevet d'initiation aéronautique, la section aviron, le ciné-club, l'option langue et culture européenne ou encore la classe médias, qui font l'identité de notre établissement, seront appelés à disparaître. Le projet de réforme envisage déjà d'étendre ces groupes aux classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : à la rentrée 2025, la totalité des heures d'autonomie serait consommée, entraînant les mêmes conséquences néfastes pour l'ensemble des collégiens.

Ainsi, alors que les politiques éducatives de ces dernières années incitent les établissements à davantage d'autonomie, ce projet de réforme supprimera, à terme, tout moyen de l'exercer. Outre cette contradiction, le gouvernement tente une nouvelle fois de manœuvrer par effets d'annonce : alors qu'aucun texte légal n'est paru à ce jour, les communautés éducatives sont appelées à prendre des décisions déterminantes pour l'avenir. Nous refusons cette énième entorse au processus démocratique qui enlève tout son sens au rôle des conseils d'administration.

Ce sont donc des conditions d'enseignement toujours plus dégradées que nous dénonçons et, avant tout, les conséquences désastreuses de ce "Choc des savoirs" sur la scolarité de nos enfants, de nos élèves. Nous exigeons l'abandon de ce projet de réforme dans sa totalité.

## Conseil d'administration du 12 février 2024

### Motion 2 :

Nous, représentants des enseignants au conseil d'administration, avons conscience qu'il est de la prérogative exclusive des chefs d'établissement de proposer une ventilation des moyens de la Dotation Horaire Globale, qui leur sont alloués par la DASEN selon les directives qui leur sont données.

Toutefois, ces directives, actant la création de groupes de niveau en 6ème et en 5ème à la rentrée de septembre 2024, ne s'appuient à ce jour sur aucun texte officiel. Ces groupes de niveau n'ont donc pas d'existence légale. Le syndicat des personnels de direction SNPDEN s'est d'ailleurs fortement élevé contre cette situation dans un courrier d'alerte au Ministère en date du 22 janvier 2024.

En conséquence, par cette motion, nous souhaitons joindre au procès-verbal du conseil d'administration une contre-proposition de ventilation des moyens de la Dotation Horaire Globale conforme aux textes actuels.

Cette ventilation montre l'importance des moyens détournés par de simples directives. En effet la réforme dite du "choc des savoirs" n'est nullement financée et se fait au détriment de la qualité des enseignements de toutes les disciplines. Comment pouvons-nous réfléchir à l'offre de formation de notre futur établissement, notamment en langues vivantes, comme cela nous a été demandé par les autorités académiques, quand la marge d'autonomie de l'établissement sera réduite à néant dans deux ans ? Comment pouvons-nous avoir l'assurance que les deux blocs de moyens provisoires en mathématiques et en français, nécessaires à la mise en place de la réforme, seront pourvus en septembre 2024 quand des dizaines de postes dans ces deux disciplines ne le sont actuellement pas ? Pourquoi devrions-nous accepter de dégrader fortement l'organisation actuelle des enseignements pour la mise en œuvre hasardeuse d'une réforme non financée, peu probante sur le plan scientifique et qui heurte fortement l'éthique professionnelle de nombreux enseignants ?

Nous exigeons par conséquent le retrait de la réforme dite du "choc des savoirs". Nous exigeons également une réduction significative des effectifs par classe, avec 24 élèves maximum, une hausse inconditionnelle des salaires, à hauteur des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 25 ans, et le maintien des heures d'autonomie de la Dotation Horaire Globale afin que les dispositifs pédagogiques soient décidés au plus près des besoins des élèves et de l'expertise des enseignants. Élever le niveau des élèves et avoir de l'exigence dans l'acquisition des savoirs nécessitent d'y mettre les moyens.